## **Droit** immobilier

| Par Omshanti   |
|--|
| Bonjour,   |
| J'ai acheté un bien en indivision (2 maisons sur le même terrain): je paie 35% du crédit et ma co-empruntrice paie 65% du crédit. Je loue de temps en temps ma maison sur des sites internet et j'aimerais savoir si je dois reverser une parti des revenus à ma co-empruntrice et si oui, quel pourcentage? |
| Merci beaucoup pour votre réponse<br>Bien cordialement   |

bonjour

Omshanti

Par coprojust

au niveau de l'acte d'achat (chez le notaire) comment est réparti la proprieté; je supposerais que votre chacun de vous est proprietaire, au prorata des sommes versées lors de l'achat. alors se baser la-dessus pour répartir les revenus!! copropile